



Conseil de sécurité

Réunion Arria ICC

New York, le 18 juillet 2023
Déclaration de la Suisse

Excellencies, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'un des exercices législatifs les plus prometteurs depuis la Seconde Guerre mondiale, 160 pays, plus de 20 organisations internationales, 14 agences spécialisées des Nations Unies, quelques 200 organisations non gouvernementales et 474 journalistes accrédités ont participé à une conférence de cinq semaines organisées par l'Assemblée générale de l'ONU. Lorsque le vote en faveur du Statut de Rome a eu lieu dans la nuit du 17 juillet 1998, nous savions que nous avons écrit l'histoire.

Aujourd'hui, nous célébrons le 25^{ème} anniversaire de l'adoption, à Rome, du document fondateur de la première juridiction pénale internationale permanente. Cette étape cruciale a envoyé un message fort : l'impunité pour les auteurs de tels crimes ne peut être tolérée. À cet égard, l'engagement de la Suisse est aujourd'hui, encore et toujours, sans faille. L'obligation de rendre des comptes est un fil rouge du travail de la Suisse au sein du Conseil de sécurité, en lien étroit avec la construction d'une paix durable et de la protection des civils. La Suisse soutient pleinement la Cour pénale internationale en tant qu'institution judiciaire indépendante et le travail important qu'elle entreprend dans toutes les situations relevant de sa juridiction. Je souhaite évoquer trois points :

Premièrement, nous tenons à souligner l'importance fondamentale de la justice en tant que prérequis essentiel à une paix durable. Comme en témoigne l'action du Conseil de sécurité lorsqu'il a déferé la situation dans la région du Darfour au Soudan, puis celle en Libye, la justice et la paix sont interdépendantes. Ensemble, le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale représentent les jalons de notre vision commune d'un monde plus juste, plus sûr et plus pacifique. Traduire les auteurs de crimes en justice contribue aux processus de réconciliation et empêche la perpétuation du cycle de la violence.

De plus, les procédures judiciaires permettent aux victimes d'être entendues, de demander réparation et de reconstruire leur vie. À cet égard, nous nous félicitons du rôle central accordé aux victimes dans les procédures de la CPI et des efforts déployés par son Fonds au profit des victimes. Selon les mots d'une survivante de 26 ans : « Le Fonds nous a donné de l'espoir et l'opportunité de participer au développement de notre communauté. » En outre, nous saluons l'engagement important des organisations de la société civile, qui complètent les



efforts de la Cour par leur assistance aux victimes, en sensibilisant au mandat de la Cour et en recueillant des preuves.

Deuxièmement, nous rappelons que la CPI n'a pas vocation à se substituer aux tribunaux nationaux. Conformément au Statut de Rome, la Cour n'intervient ainsi que lorsque les États n'ont pas la volonté ou la capacité de mener leurs propres enquêtes. La CPI travaille ainsi en étroite collaboration avec les juridictions nationales, car elle dépend de leur soutien à de nombreux égards, tout en les aidant si nécessaire à renforcer leurs capacités. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la coopération avec la Cour. Nous nous engageons au Conseil pour que les mandats des missions de maintien de la paix de l'ONU continuent d'inclure des références à la reddition des comptes. Pour mettre en œuvre cette obligation de rendre des comptes, la coopération avec la CPI est cruciale. Les membres du Conseil de sécurité devraient par ailleurs renoncer à voter contre les projets de résolution crédibles visant à prévenir ou mettre fin à des atrocités de masse. Nous invitons tous les États membres à souscrire au Code de conduite élaboré par le groupe ACT, auquel 129 pays ont adhéré à ce jour.

Troisièmement, la Cour doit pouvoir compter sur un statut solide et un soutien universel. Nous invitons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome. Ces dernières années, l'Assemblée des États parties au Statut de Rome a adopté plusieurs amendements dans le but de le renforcer. Nous appelons l'ensemble des États parties à ratifier ces amendements, notamment celui introduit par la Suisse pour que l'affamement des civils soit poursuivi également dans les situations de conflits internes ainsi que les amendements de Kampala. Ceci contribuera à renforcer l'efficacité de la justice pénale, tant au niveau national qu'international.

Mesdames et Messieurs,

L'anniversaire du 17 juillet 1998 nous offre une occasion d'honorer le passé, mais il est tout aussi important de se tourner vers l'avenir. La fondation de la CPI il y a 25 ans a été le fruit d'une action collective, qui mérite d'être soutenue de manière constante et résolue. La Suisse réitère son soutien indéfectible à la CPI et elle est déterminée à défendre les principes et les valeurs qui sont au cœur du Statut de Rome, et à préserver son intégrité. Le Statut de Rome est un pas décisif vers la construction d'un monde plus sûr et plus juste. Un pas qui nous rapproche du monde envisagé par la Charte des Nations Unies.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

In one of the most ambitious legislative efforts since the Second World War, 160 countries, more than 20 international organisations, 14 specialised UN agencies, some 200 non-governmental organisations and 474 accredited journalists took part in a five-week conference organised by the UN General Assembly. When the vote in favour of the Rome Statute was cast on the night of 17 July 1998, we knew we had made history.



Today we celebrate the 25th anniversary of the adoption in Rome of the founding document of the first permanent international criminal court. This crucial milestone sent out a strong message: impunity for the perpetrators of such crimes must not be tolerated. In this respect, Switzerland's commitment remains unwavering. Accountability is a common thread running through Switzerland's work in the Security Council, which is closely linked to building sustainable peace and protecting civilians. Switzerland fully supports the International Criminal Court as an independent judicial institution and the important work it undertakes in all situations under its jurisdiction.

I would like to highlight three points:

Firstly, we would like to stress the fundamental importance of justice as an essential prerequisite for lasting peace. As demonstrated by the Security Council's action in referring the situation in the Darfur region of Sudan, and subsequently in Libya, justice and peace are interdependent. Together, the Security Council and the International Criminal Court represent milestones in our shared vision of a fairer, safer and more peaceful world. Bringing the perpetrators of crimes to justice contributes to reconciliation processes and prevents the perpetuation of the cycle of violence.

Moreover, legal proceedings allow victims to be heard, to seek redress and to rebuild their lives. In this respect, we welcome the central role given to victims in ICC proceedings and the efforts made by the ICC Trust Fund for Victims. In the words of a 26-year-old survivor: "The Trust Fund has given us hope and the opportunity to participate in the development of our community." In addition, we welcome the important involvement of civil society organisations, which complement the Court's efforts by assisting victims, raising awareness of the Court's mandate and collecting evidence.

Secondly, we reiterate that the ICC is not intended to replace national courts. In accordance with the Rome Statute, the Court only intervenes when States are unwilling or unable to conduct their own investigations. The ICC therefore works closely with national jurisdictions, as it depends on their support in many respects, while helping them where necessary to strengthen their capacities. We cannot stress the importance of cooperation with the Court enough. We are committed in the Council to ensuring that the mandates of UN peacekeeping missions continue to include references to accountability. To implement this accountability, cooperation with the ICC is crucial. Security Council members should also refrain from voting against credible draft resolutions aimed at preventing or ending mass atrocities. We call on all Member States to subscribe to the Code of Conduct developed by the ACT Group, to which 129 countries have so far signed up.

Thirdly, the Court must be able to count on a solid statute and universal support. We therefore call on all States that have not yet done so to ratify the Rome Statute. In recent years, the Assembly of States Parties to the Rome Statute has adopted several amendments to strengthen it. We call on all States Parties to ratify these amendments, in particular the one introduced by Switzerland to ensure that the starvation of civilians is also prosecuted in situations of internal conflict, as well as the Kampala amendments. This will help to make criminal justice more effective, both nationally and internationally.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Ladies and Gentlemen,

The anniversary of 17 July 1998 provides us with an opportunity to honour the past, but it is equally important to look to the future. The founding of the ICC 25 years ago was the fruit of collective action, which deserves constant and resolute support. Switzerland reiterates its unwavering support for the ICC and is determined to defend the principles and values at the heart of the Rome Statute and to preserve its integrity. The Rome Statute is a decisive step towards building a safer and fairer world. A step that brings us closer to the world envisaged by the United Nations Charter.

Thank you very much.